

## Recherches sociographiques



### A. TREMBLAY *et al.*, *Le Ministère de l'éducation et le Conseil supérieur : antécédents et création, 1867-1964*

Claude Lessard

Volume 31, numéro 3, 1990

La santé

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056563ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056563ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lessard, C. (1990). Compte rendu de [A. TREMBLAY *et al.*, *Le Ministère de l'éducation et le Conseil supérieur : antécédents et création, 1867-1964*]. *Recherches sociographiques*, 31(3), 448–452. <https://doi.org/10.7202/056563ar>

presse et du journalisme sont issues de facteurs économiques. On argumente que les changements technologiques touchant l'imprimerie et les moyens de transport et de télécommunication, que l'urbanisation du Québec à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et la régression du taux d'analphabétisme ne peuvent à eux seuls expliquer adéquatement pourquoi la presse est devenue au début de ce siècle un média de masse. Il faut pour cela identifier la force motrice qui a soutenu et orienté la mutation. Elle fait surgir une double question: celle de la production et celle de l'écoulement de marchandises. C'est dans ce contexte qu'entre en scène le quotidien qui joue un rôle instrumental en offrant aux industriels un groupe cible qu'on peut atteindre avec facilité et régularité. L'augmentation du nombre de lecteurs devient alors un enjeu important. En effet, il en va du développement de divers marchés et de la réussite commerciale de l'entreprise de presse puisque le coût de l'espace publicitaire augmente en fonction du lectorat d'un journal. L'éditeur s'efforce dès lors de construire un produit qui corresponde aux goûts et aux intérêts de ses lecteurs virtuels. Le modèle américain lui sert bien sûr de source d'inspiration. Les journaux qui n'adoptent pas cette rationalité économique disparaissent ou connaissent une situation financière précaire. À la longue, même ces derniers s'approprient le style et la forme du journal d'information.

L'auteur nous ramène à la source du journalisme moderne au Québec qui est régi par une règle implacable: séduire ou périr. Même l'auguste *Devoir* s'y est timidement plié sous la direction de Lise Bissonnette en se donnant un nouveau visage à l'automne 1990.

Les qualités de la recherche de Jean de Bonville sont nombreuses. L'auteur a su présenter dans un langage clair et rigoureux un grand nombre de données toutes pertinentes (dont 45 figures et 48 tableaux). C'est ainsi que le chercheur autant que l'étudiant en communication de masse pourront en tirer profit.

Normand BOURGEOIS

*Département de sociologie,  
Université Laval.*

---

A. TREMBLAY *et al.*, *Le Ministère de l'éducation et le Conseil supérieur: antécédents et création, 1867-1964*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989, 426 p.

L'ouvrage comprend trois parties. C'est la première qui couvre la plus longue période historique. En effet, elle aborde la courte existence du Ministère de l'instruction publique au moment de la Confédération, ainsi que la tentative de le rétablir à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et décrit les prérogatives et responsabilités des composantes du système bicéphale: les comités catholique et protestant du Conseil de l'instruction publique, que le monde de l'éducation connu jusqu'en 1964, et son organe administratif, le Département de l'instruction publique et son responsable, le surintendant de l'Instruction publique. L'auteur fait démarrer au cours des années trente l'évolution et la remise en question de cette structure, dont il relate les principaux éléments d'effervescence avec l'Action catholique, le nationalisme et la critique contemporaine du capitalisme de la crise économique. Les années trente apparaissent cruciales à l'auteur et, sur ce point, il est du même avis que Fernand Dumont pour qui cette décennie

constitue « le premier moment historique d'un décrochage », une sorte de révolution tranquille avortée. Tremblay discute à cette occasion de la vision « centralisatrice » du cardinal Villeneuve qui souhaitait un Conseil de l'instruction publique fort et efficace, capable de véritablement coordonner l'ensemble des institutions et des niveaux d'enseignement du Québec. Dès 1937, dans des termes certes acceptables pour un haut dignitaire de l'Église, se trouvait ainsi posé le problème de la coordination de l'enseignement public et privé, primaire, secondaire et postsecondaire, de type général ou professionnel, destiné aux diverses clientèles étudiantes. Une solution à ce problème sera instituée presque trente ans plus tard. On apprend aussi comment au cours des années cinquante, à l'occasion de la commission Tremblay ou de colloques d'intellectuels et de rencontres professionnelles dans le milieu de l'enseignement, se sont établies des « convergences » qui, d'une certaine manière, reprennent le message du cardinal sur la nécessité d'une forte structure centrale de coordination, mais cette fois dégagée du contrôle de l'épiscopat, et de nature politique, et qui ouvriront la voie à la commission Parent et à la réforme scolaire des années soixante. Cette première partie se termine avec le rappel des cent jours de Sauvé et du transfert, sous le règne des libéraux, d'un certain nombre de responsabilités en matière d'éducation au Ministère de la jeunesse, alors dirigé par Paul Gérin-Lajoie. L'auteur conclut en suggérant qu'à l'aube de la Révolution tranquille, le Québec avait dans les faits un ministère de l'éducation sans le nom.

Ce début de l'ouvrage est intéressant à plus d'un égard : en effet, il rappelle que ce ministère avait été l'objet de luttes entre l'Église et les « libéraux » ; il montre que la période antérieure à la Révolution tranquille n'a pas été aussi statique et homogène qu'on l'a laissé croire au cours des années soixante, que des interrogations sur le système éducatif étaient formulées bien avant le rapport Parent et que, au cours des années cinquante, des réponses proposées rassemblaient de plus en plus d'opinions « éclairées ». L'auteur a aussi le mérite de relater cette évolution, textes et déclarations à l'appui, ne se fiant pas uniquement à sa mémoire d'acteur engagé, notamment dans les événements des années cinquante. Il indique aussi que le questionnement de cette décennie ne mettait pas uniquement en scène des intellectuels, mais qu'il provenait aussi et en partie de ce qu'il appelle l'« interne », c'est-à-dire des milieux de l'éducation eux-mêmes, conscients de la nécessité d'adapter l'organisation aux nouvelles réalités, sinon d'y effectuer des changements d'envergure. On a parfois trop tendance à se représenter le réformisme des années cinquante comme exclusif aux intellectuels de l'Institut canadien des affaires publiques et de la Faculté des sciences sociales de Laval ; Tremblay rappelle à juste titre qu'au cours de ces années le monde de l'éducation et ses agents se groupent au sein de l'Association d'éducation du Québec (A.E.Q.) qui devient un interlocuteur valable rassemblant l'ensemble des enseignants et des éducateurs. Certes, l'organisme (pas plus que la Fédération des collèges classiques...) ne fera la Révolution tranquille dans l'éducation, mais il sera présent et jouera un rôle de « sensibilisation et de mobilisation des milieux de l'enseignement et... de liaison entre ceux-ci et les nouvelles structures supérieures du système lorsque le moment sera venu de les mettre en place après l'adoption du Bill 60 ». (P. 89.) Dans la même veine, on trouve dans la seconde partie, une bonne discussion de l'évolution de la pensée et de l'action de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec relativement au rapport Parent et à la réforme scolaire.

C'est dans les premières pages du livre que sont posés les jalons essentiels de l'argumentation de Tremblay concernant la nécessité quasi inéluctable du changement structurel auquel il a participé au cours des grandes années de sa carrière. En effet, l'auteur expose le contexte et les conditions de l'émergence de la distinction entre le « pédagogique » et l'« administratif », distinction que connaît déjà le lecteur de ses principales contributions au débat scolaire (*Les*

*collèges et les écoles publiques : conflit ou coordination?*, 1954; *Contribution à l'étude des problèmes et des besoins de l'enseignement dans la province de Québec*, 1956) qui, selon lui, a ouvert en partie la voie à l'intervention accrue de l'État, au moins dans la sphère administrative dans un premier temps, et qui l'a amené à se constituer en grand coordonnateur du système qu'il dut gérer et financer de plus en plus, mais en partie seulement.

[On peut...] se demander si la dichotomie préconisée par le ministre de la Jeunesse et l'articulation autour de deux pôles, le « pédagogique » et l'« administratif », ainsi que la répartition des rôles institutionnels, ne structurent pas la problématique d'une manière qui rendra plus difficiles à l'opinion publique la compréhension et l'acceptation de recommandations visant la création d'un ministère intégrant les deux dimensions, et d'un conseil supérieur exclusivement consultatif plutôt que décisionnel. (P. 128.)

Bref, cette distinction aurait pu être un argument à double tranchant.

La seconde partie de l'ouvrage est entièrement consacrée à la commission Parent, aux avis et aux mémoires qu'elle a reçus sur les structures supérieures du système éducatif, à son cheminement, aux orientations qu'elle a recommandées et aux réactions suscitées dans l'opinion publique, chez les groupes d'éducateurs et auprès des diverses élites institutionnelles. Certains chapitres constituent des minirapports de recherche; en effet, Tremblay, avec ses collaborateurs, a procédé à une analyse de contenu des documents adressés à la commission, en regard de la question des structures supérieures du système. Il dégage cinq modèles proposés — les deux extrêmes étant « un ministère comme les autres » et une régie d'État autonome, les modèles intermédiaires se construisant en fonction de la distinction entre administratif et pédagogique et des rôles respectifs d'un ministère et d'un conseil — et classe les opinions émises par les divers groupes selon l'un ou l'autre de ces modèles. Dans un tableau synthèse (p. 140) des plus révélateurs, on constate que les modèles à gauche de la page sont peu suggérés, alors que ceux à droite rassemblent un nombre élevé de groupes et d'associations, dont les principaux regroupements du milieu de l'enseignement. Sont en faveur de la régie d'État, notamment la Fédération des collèges classiques, l'A.E.Q., la Commission des écoles catholiques de Montréal, The Association of Catholic Principals of Montréal; sont en faveur d'un ministère responsable de l'administratif et du financier et d'un conseil responsable du pédagogique, entre autres, l'Association des professeurs laïques des écoles normales catholiques, l'Association professionnelle des inspecteurs d'écoles catholiques, The Provincial Association of Protestant Teachers, Les Instituteurs et institutrices catholiques du Québec. L'auteur conclut que le rapport Parent ira beaucoup plus loin en matière de structures supérieures que ce que lui suggérerait la tendance dominante des textes déposés. En ce sens, on peut dire que le rapport rompt non seulement avec le passé, mais aussi avec les positions les plus fréquemment exprimées publiquement au début des années soixante.

Puisant à la fois dans les archives de la commission Parent, principalement dans ses procès-verbaux, et aussi dans son expérience de membre associé, l'auteur reconstitue le cheminement de l'organisme vers une hypothèse globale qui fera l'unanimité. Il en résume ensuite les principales recommandations concernant le Ministère de l'éducation et le Conseil supérieur de l'éducation, et passe en revue les réactions à leur sujet. Sur ce dernier point, les résultats d'une analyse de contenu portant sur les articles de journaux parus en avril, mai et juin 1963, sont présentés en fonction de quatre catégories: appui intégral, appui avec réserves, réserves majeures et désaccord total. On constate que les articles d'appui avec et sans réserves l'emportent en nombre sur ceux exprimant des réserves ou s'opposant totalement aux changements proposés. Cette partie se termine sur une évocation de la réaction des évêques, réaction qui est au cœur de la dernière tranche de l'ouvrage consacrée au projet de loi 60.

En effet, la troisième partie examine la consultation qui a suivi le dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale, la tournée de Paul Gérin-Lajoie, le dialogue entre le gouvernement et l'épiscopat, et le débat parlementaire entre les porte-parole des deux principaux partis politiques de l'époque, le Parti libéral et l'Union nationale. Léon DION (*Le Bill 60 et la société québécoise*, 1967) avait déjà étudié cet épisode de notre histoire politique. Tremblay complète le tableau par l'évocation de la tournée de Gérin-Lajoie et la considération des propositions faites par d'autres acteurs que l'épiscopat catholique.

Dans la dernière partie du livre, tout comme dans les deux premières, on note le souci constant de l'auteur d'asseoir son examen et ses conclusions sur des données objectives. Cet ouvrage n'est pas le commentaire plus ou moins structuré et *ex cathedra* d'un acteur privilégié d'une période excitante de notre histoire éducative. C'est une étude qui se veut rigoureuse d'un cheminement historique qui s'est déroulé sur plusieurs décennies; elle est certes nourrie de la connaissance intime qu'a l'auteur des principaux événements, du moins des plus importants à partir des années cinquante, mais elle s'est surtout enrichie à la lumière des archives, des procès-verbaux, et en analysant le contenu des mémoires et des journaux de l'époque. Cela contribue à donner à l'ouvrage une bonne dose de scientificité. L'usage d'une langue claire, précise et peu portée vers les formules techniques des sciences sociales renforce ce trait; on sent que l'auteur ne dit rien de superflu, et ce, dans des termes qu'il a choisis et mûris, avec intelligence et maîtrise.

Au cours des dernières années, les «révolutionnaires tranquilles», avant de quitter complètement la scène, ont publié des mémoires. (Gérard FILION, *Fais ce que peux: en guise de mémoire*, 1989; Paul GÉRIN-LAJOIE, *Combats d'un révolutionnaire tranquille: propos et confidences*, 1989.) On y apprend certes des choses intéressantes sur les hommes et leur temps, on y voit surtout confirmés beaucoup de points de vue et d'interprétations déjà connues; en ce sens, ce sont des documents précieux et l'étudiant soucieux de mieux comprendre «l'esprit du temps» y trouvera une matière riche. L'ouvrage de Arthur Tremblay n'appartient pas à cette catégorie; en tout cas, ce serait en oublier un aspect essentiel que de l'y placer.

Est-ce à dire cependant qu'on n'y relève pas de biais ou de «grille», voire une sorte de logique justificatrice? Peut-on aborder la question des structures supérieures de l'éducation et les rapports entre l'Église et l'État, de la Confédération aux années soixante, et fournir des éléments d'explication de manière totalement dégagée, en faisant abstraction de l'ensemble des positions, celles qu'on a occupées et celles qu'on a défendues, et qui sont dorénavant associées au personnage public qu'on est devenu? Ainsi formulée, la question comprend sa propre réponse. En ce sens, le lecteur ne peut feindre la surprise de rencontrer dans cet ouvrage ce qu'on pourrait appeler l'idéologie réformiste technocratique, élaborée dans les années quarante et cinquante et cristallisée par le groupe des révolutionnaires tranquilles, idéologie qui associe éducation et développement de la société québécoise, État et coordination ou mise en système des composantes de l'éducation, éducation de masse et contrôle politique de ses orientations et de son rendement. Tremblay a été à la fois un porte-parole de cette idéologie et aussi —et surtout— un des principaux technocrates de la mise en place du nouvel ordre scolaire. Dans son livre, il ne met pas en doute cette orientation idéologique et les principales décisions qu'elle a servi à justifier. Peut-être prendra-t-il une distance plus nette dans la suite annoncée et attendue de ses travaux.

À mon sens, on ne peut reprocher à l'auteur de ne pas renier la conception de l'État, de l'éducation et de l'action sociale qui a guidé sa carrière. C'est une fois cela accepté qu'on trouve à l'ouvrage un mérite indéniable. En effet, je crois que voilà une tentative de montrer

très concrètement par où le changement social arrive. Tremblay est convaincu que la réforme des structures supérieures était inévitable, parce qu'indissociable de la modernisation globale du Québec, de sa culture et de ses institutions. De ce point de vue, il ne remet pas en cause ce qui a été fait, puisqu'il se situe d'emblée du côté de l'Histoire. Son propos est autre: ni « idéologique », ni justificateur, il se centre plutôt sur le changement, sur la mécanique plus ou moins prévisible et contrôlable par laquelle une modification structurelle arrive. À quelles occasions, par quelles failles, par quelles ouvertures partielles, parfois opérées par les plus hauts responsables d'un système donné (le cardinal Villeneuve en 1937), parfois stimulées par un contexte global favorable (le bouillonnement des années trente, les « convergences » de la période d'après-guerre), au nom de quelles valeurs, en réponse à quels besoins, parfois exprimés à l'occasion d'un tout autre cheminement (la commission Tremblay sur les problèmes constitutionnels), le changement social prend-il forme et se réalise-t-il? Selon l'auteur, il semble possible uniquement dans la mesure où l'on reconnaît que la réalité est perfectible, qu'elle échappe aux carcans des idéologies dominantes et des autorités qui les utilisent pour asseoir leur pouvoir, qu'elle peut et doit être soumise à l'analyse rationnelle et éventuellement faire l'objet de stratégies de transformation, qu'il faut donc y travailler d'une manière « professionnelle », et qu'il faut aussi composer avec le temps et les hommes. Le technocrate que fut Tremblay essaie de démonter la mécanique du changement; l'éducateur humaniste qu'il est toujours constate aussi l'importance des personnes, tout comme en témoignent ses propos sur la contribution d'un Gérin-Lajoie ou d'un M<sup>re</sup> Parent. Je souhaite qu'éventuellement il systématiser ses observations sur la transformation des institutions québécoises et élabore un discours de deuxième niveau sur le changement social.

La conclusion de l'ouvrage est révélatrice du cheminement et de l'argumentation de Tremblay. Elle est en effet toute centrée sur les acquis de la loi 60 que l'auteur ne voit pas remise en question dans l'avenir. Il est effectivement incontestable que dans les débats bilans des dernières années sur la réforme scolaire des années soixante, peu nombreux sont ceux qui ont remis en cause les « nouvelles » structures supérieures du système éducatif, la division du travail entre le ministère et le conseil supérieur. Cela, sauf exception, ne pose plus problème et ne justifie plus un débat de société. Ce sont d'autres aspects de la réforme qui suscitent interrogations: mentionnons, à titre d'exemple, le contenu de la formation fondamentale et l'articulation des niveaux d'enseignement. Là-dessus, on aimerait bien connaître l'opinion de l'auteur. Je soupçonne cependant que, comme d'autres technocrates de la première heure, il ait quelque peu perdu contact avec ces réalités et ces préoccupations. Dommage, car ce sont là les enjeux des années quatre-vingt-dix. Peut-être faudra-t-il qu'une autre génération, produite par le système éducatif édifié et mis en place par Arthur Tremblay et compagnie, s'approprie ces questionnements et ouvrent des perspectives qui, tout en assumant l'héritage du passé récent, nous projettent d'emblée dans le XXI<sup>e</sup> siècle. C'est en définitive ce à quoi servent les structures d'éducation: assurer à la fois une continuité et rendre l'avenir possible.

Claude LESSARD

*Département d'études en éducation et d'administration de l'éducation,  
Université de Montréal.*

---